

Rapport de rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction

PROCÉDURE APPLIQUÉE EN 2015 POUR LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

Conformément aux articles 16.1 et 15.1 des statuts respectifs d'Elia System Operator et d'Elia Asset, un projet de politique de rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction a été rédigé par le comité de rémunération. Les conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset ont approuvé ce projet de politique de rémunération des membres du comité de direction. Le projet de politique de rémunération des administrateurs a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires d'Elia System Operator et d'Elia Asset.

Le comité de rémunération a également formulé des recommandations concernant la politique de rémunération ainsi que la rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction.

La composition et les activités du comité de rémunération sont décrites plus en détail aux pages 52-53 du rapport annuel.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant total des rémunérations payées aux quatorze administrateurs en 2015 s'élève à 607.207,73 € (308.516,42 € pour Elia System Operator et 298.691,31 € pour Elia Asset).

Le tableau ci-contre reprend les montants bruts octroyés à titre individuel à chaque administrateur pour Elia System Operator et Elia Asset conjointement.

Ces montants ont été calculés sur une base de neuf réunions du conseil d'administration d'Elia System Operator et de neuf réunions du conseil d'administration d'Elia Asset en 2015. En 2015, le comité d'audit s'est réuni huit fois, le comité de gouvernance d'entreprise neuf fois et le comité de rémunération cinq fois.

La rémunération des administrateurs se compose d'une rémunération de base de 25.000 € par an (12.500 € pour Elia System Operator et 12.500 € pour Elia Asset) et d'une rémunération supplémentaire de 800 € (400 € pour Elia System Operator et 400 € pour Elia Asset) par réunion supplémentaire au-delà de la huitième réunion du conseil d'administration dans l'année, en ce compris les réunions avec les régulateurs. Ces deux rémunérations sont augmentées d'un

supplément de 50% pour le président et de 20% pour chaque vice-président du conseil d'administration.

Jacques DE SMET	59.135,00	€
Luc DE TEMMERMAN ¹	46.058,74	€
Frank DONCK ²	52.252,00	€
Cécile FLANDRE ³	31.860,00	€
Claude GRÉGOIRE ⁴	49.142,00	€
Philip HEYLEN	44.606,00	€
Luc HUJOEL ⁵	45.626,00	€
Jean-Marie LAURENT JOSI (jusqu'au 29 juillet 2015)	32.115,75	€
Miriam MAES ⁶	49.320,00	€
Jane MURPHY	49.449,00	€
Dominique OFFERGELD	43.586,00	€
Steve STEVAERT (jusqu'au 2 avril 2015)	9.876,50	€
Saskia VAN UFFELEN ⁷	42.998,74	€
Geert VERSNICK ⁸	51.182,00	€

¹ Les émoluments de Luc De Temmerman sont versés à la société InDeBom Strategies Comm. V.

² Les émoluments de Frank Donck sont versés à la société Iinvest NV.

³ Les émoluments de Cécile Flandre sont versés à la société Belfius Insurance SA.

⁴ Les émoluments de Claude Grégoire sont versés à la société Socofe SA. Claude Grégoire est vice-président du conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset depuis le 26 juin 2014.

⁵ Les émoluments de Luc Hujoel sont versés à la société Interfin CVBA.

⁶ Miriam Maes est présidente du conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset depuis le 26 juin 2014.

⁷ Les émoluments de Saskia Van Uffelen sont versés à la société Quadrature SPRL.

⁸ Les émoluments de Geert Versnick sont versés à la société Flemco BVBA. Geert Versnick est vice-président du conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset depuis le 26 juin 2014.

Une rémunération de base complémentaire de 6.000 € par an par comité (3.000 € pour Elia System Operator et 3.000 € pour Elia Asset) est octroyée aux administrateurs qui sont membres d'un comité consultatif du conseil d'administration (à savoir le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance d'entreprise). Une rémunération de base supplémentaire de 800 € (400 € pour Elia System Operator et 400 € pour Elia Asset) est en outre prévue pour chaque réunion supplémentaire d'un comité (c'est-à-dire pour chaque réunion au-delà des trois réunions sur lesquelles la rémunération de base est basée), en ce compris les réunions avec les régulateurs.

Ces rémunérations couvrent tous les coûts, à l'exception des coûts de déplacement et séjour à l'étranger, encourus par les administrateurs dans l'exercice de leur mandat. Elles sont portées en charge des frais d'exploitation de la société et indexées annuellement suivant l'indice des prix à la consommation. Toutes les rémunérations sont octroyées au pro rata temporis de la durée du mandat d'administrateur.

À la fin de chaque 1er, 2e et 3e trimestre, une avance sur les émoluments annuels est payée aux administrateurs. Elle est calculée sur base de la rémunération de base indexée et pro rata temporis quant à la durée du mandat d'administrateur au cours du trimestre concerné. Un décompte est fait au mois de décembre de l'année en cours. Il tient compte des rémunérations supplémentaires éventuelles en complément de la rémunération de base.

Il n'y a pas d'autres avantages en nature, d'options sur actions, de crédits ou d'avances en faveur des administrateurs. Elia System Operator et Elia Asset n'ont pas accordé de crédit à ou pour un membre du conseil d'administration.

Comme une évaluation du conseil d'administration aura lieu en 2016, il ne peut pas être exclu que, suite aux conclusions de cette évaluation, des modifications à la politique actuelle de rémunération des administrateurs soient proposées.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de rémunération évalue une fois par an les membres du comité de direction. L'évolution de la rémunération de base est liée au positionnement de chaque membre du comité de direction vis-à-vis du salaire de référence du marché général et de l'évaluation de ses prestations individuelles.

Depuis 2004, la méthodologie Hay est d'application pour définir le poids de chaque fonction de direction et pour assurer une rémunération conforme au marché.

La rémunération des membres du comité de direction se compose des éléments suivants:

- salaire de base,
- rémunération variable à court terme,
- rémunération variable à long terme,
- pension,
- autres avantages.

Conformément à l'article 17.9 des statuts d'Elia System Operator, une dérogation aux dispositions de l'article 520ter, alinéas 1 et 2 du Code des sociétés est prévue pour les membres du comité de direction.

En ce qui concerne la rémunération variable, le comité de rémunération évalue les membres du comité de direction au terme de chaque année sur base d'un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. La rémunération variable compte depuis 2008 deux piliers, un à court terme et un à long terme.

RÉMUNÉRATION DE BASE

À l'exception du président *ad interim*⁹, tous les membres du comité de direction d'Elia System Operator et d'Elia Asset ont un statut d'employé.

La rémunération payée au président *ad interim* du comité de direction (Monticello SPRL, avec comme représentant permanent François Cornélis) en 2015 s'élève à 308.000 €¹⁰.

La rémunération de base payée au président du comité de direction, Chris Peeters, en 2015 s'élève à 182.648 €. ¹¹ La rémunération de base payée à l'ancien président du comité de direction, Jacques Vandermeiren, pour la période allant du 1^{er} janvier au 14 janvier 2015 s'élève à 11.636 €. Il a reçu un montant supplémentaire de 102.854 € dans le cadre de la fin de son contrat selon les modalités légales (le pécule de vacances de départ).

⁹ Monticello SPRL, avec représentant permanent François Cornélis.

¹⁰ Couvrant la période de 14 janvier 2015 jusqu'au 5 juillet 2015.

¹¹ Couvrant la période de 6 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

La rémunération récurrente payée aux autres membres du comité de direction s'élève au total à 1.130.486 € (respectivement 678.857 € pour la direction employée par Elia System Operator et 451.629 € pour la direction employée par Elia Asset).

Un montant total de 1.632.770 € de rémunération de base a donc été versé aux membres du comité de direction en 2015¹².

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Le premier pilier de la rémunération variable est basé sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs définis en début d'année par le comité de rémunération, avec un maximum de 25% de la rémunération variable pour les objectifs individuels et 75% pour la réalisation des objectifs collectifs du groupe Elia (« *short-term incentive plan* »).

La rémunération variable à court terme proméritée pour l'année 2015 du président du comité de direction s'élève à 107.652,84 €.

La rémunération variable proméritée en 2015 des autres membres du comité de direction s'élève au total à 419.989 € (respectivement 252.769 € pour la direction employée par Elia System Operator et 167.220 € pour la direction employée par Elia Asset).

Un montant total de 527.642 € de rémunération variable a donc été versé aux membres du comité de direction en 2015.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE TOTALE

La rémunération totale payée aux présidents du comité de direction en 2015 s'élève à 609.936 €¹³.

La rémunération annuelle totale des autres membres du comité de direction s'élève à 1.550.476 € (respectivement 931.626 € pour la direction employée par Elia System Operator et 618.850 € pour la direction employée par Elia Asset).

Le montant total de la rémunération annuelle de l'ensemble des membres du comité de direction pour 2015 s'élève donc à 2.160.413 €¹⁴.

12 Excluant le pécule de vacances de départ.

¹³ Jacques Vandermeiren (pour la période du 1^{er} janvier au 14 janvier 2014), Monticello SPRL, avec comme représentant permanent François Cornélis (pour la période du 14 janvier 2015 jusqu'au 5 juillet 2015) et Chris Peeters (pour la période du 6 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2015).

¹⁴ Excluant le pécule de vacances de départ.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME

Le deuxième pilier de la rémunération variable est basé sur des critères pluriannuels définis pour 4 ans (« *long-term incentive plan* »). La rémunération variable proméritée en 2015 peut être estimée à 27.500 € (montant maximal en cas de réalisation totale des critères pluriannuels définis pour la période tarifaire concernée) pour le président du comité de direction pour la période de prestation en 2015 et à 288.540 € pour les autres membres du comité de direction (respectivement 174.400 € pour la direction employée par Elia System Operator et 114.140 € pour la direction employée par Elia Asset).

Ces montants sont revus à la fin de chaque année en fonction de la réalisation des critères pluriannuels. La première partie de la rémunération variable à long terme a été payée en 2014 et le solde sera payé en 2016.

Il n'y a pas eu d'autres rémunérations variables en 2015.

La rémunération est définitivement acquise au moment du paiement.

VERSEMENTS AU SYSTÈME DE PENSION EXTRALÉGALE

Depuis 2007, tous les plans de pension pour les membres du comité de direction sont du type « primes fixes » (« *defined contribution* »), où le montant hors taxes versé est calculé sur base de la rémunération annuelle. En 2015, Elia System Operator a versé un montant total de 54.402 € pour le président sortant du comité de direction¹⁵.

Pour les autres membres du comité de direction, Elia a versé un montant de 277.017 € (respectivement 154.148 € pour la direction employée par Elia System Operator et 122.869 € pour la direction employée par Elia Asset).

AUTRES AVANTAGES

Les autres avantages octroyés aux membres du comité de direction, tels que les garanties de ressources en cas de maladie de longue durée et accident, les assurances soins de santé et hospitalisation, les assurances invalidité, les assurances décès, les avantages tarifaires, les autres primes, l'intervention dans le transport en commun, la mise à disposition d'un véhicule

¹⁵ Jacques Vandermeiren.

de service, les frais propres à l'employeur et autres petits avantages suivent les règles applicables à l'ensemble des cadres de l'entreprise.

Le coût de ces autres avantages pour 2015 est évalué à 36.457 € pour le président du comité de direction¹⁶ et le président sortant¹⁷ et à 144.786 € pour les autres membres du comité de direction (respectivement 86.674 € pour la direction employée par Elia System Operator et 58.112 € pour la direction employée par Elia Asset).

Il n'y a pas d'options sur actions attribuées en Elia pour le comité de direction en 2015.

DISPOSITIONS DES CONTRATS DE TRAVAIL ET INDEMNITÉS DE DÉPART DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Les contrats de travail des membres du comité de direction conclus après le 3 mai 2010 ont été établis conformément à la législation en vigueur en matière de préavis et de licenciement.

Il n'y a pas de modalités particulières en matière de licenciement reprises dans les contrats de travail des membres du comité de direction qui ont été engagés avant le 3 mai 2010.

Suite à la décision de mettre fin à la collaboration avec Jacques Vandermeiren, une indemnité compensatoire de préavis (25 mois et 8 semaines) conformément à la législation en vigueur a été versée (un montant de 1.697.194 €, sur lequel fut versé le montant dû en assurance groupe pour couvrir la période de préavis).

Actions d'Elia System Operator détenues par les membres du comité de direction

Les membres du comité de direction détiennent le nombre d'actions suivant au 31 décembre 2015:

Membres du comité de direction	au 31.12.2015	au 31.12.2014
Chris Peeters ¹⁸ <i>Chief Executive Officer - président du comité de direction</i>	-	-

¹⁶ Chris Peeters.

¹⁷ Jacques Vandermeiren.

¹⁸ Mandat de président et de membre du comité de direction d'Elia System Operator et d'Elia Asset à partir du 6 juillet 2015.

Markus Berger <i>Chief Officer Infrastructure</i>	9.156	9.156
Frédéric Dunon <i>Chief Officer Assets</i>	1.986	1.961
Ilse Tant <i>Chief Officer HR & Internal Communication</i>	1.825	1.825
Frank Vandenberghe <i>Chief Officer Customers, Market & System</i>	4.774	4.749
Catherine Vandendorre <i>Chief Financial Officer</i>	1.370	1.120

Il n'y a pas d'options sur actions attribuées en Elia System Operator pour les membres du comité de direction en 2015. Les membres du comité de direction peuvent acheter des actions via les augmentations de capital réservées au personnel existantes ou en bourse.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DE L'ARTICLE 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 RELATIF AUX OBLIGATIONS DES ÉMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ADMIS À LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

La présente section contient les informations à communiquer en vertu des textes précités qui ne sont pas reprises dans d'autres parties du rapport annuel.

Information relative aux droits de contrôle particuliers de certains détenteurs de titres

Conformément à l'article 4.3 des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, toutes les actions de ces deux sociétés ont les mêmes droits indépendamment de la catégorie à laquelle elles appartiennent, sauf stipulation contraire dans les statuts.

À cet égard, les statuts définissent que des droits spécifiques sont liés aux actions de catégorie A et de catégorie C quant à (i) la nomination des membres du conseil d'administration (l'article 13.5.2 des statuts d'Elia System Operator et l'article 12.5.2 des statuts d'Elia Asset) et (ii) l'approbation des décisions de l'assemblée générale (articles 28.2.1 et 28.2.2 des statuts d'Elia System Operator et article 27.2 des statuts d'Elia Asset).

Information concernant la limitation légale ou statutaire de l'exercice du droit de vote

Conformément à l'article 4.3, troisième alinéa des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, les droits de vote liés aux actions détenues directement ou indirectement par des entreprises qui sont actives dans la production et/ou la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel sont suspendus.

Information relative aux règles de modification des statuts

En cas de modification des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, l'article 29 des statuts d'Elia System Operator et l'article 28 des statuts d'Elia Asset sont d'application.

Information relative à la limitation légale ou statutaire des transferts de titres

Les transferts de titres en Elia System Operator sont réglés conformément à l'article 9 des statuts d'Elia System Operator.

Information relative au rachat par l'entreprise de ses propres actions

L'autorisation donnée au conseil d'administration d'Elia System Operator pour le rachat de ses propres actions par la société en cas d'un dommage grave et imminent, telle que définie à l'article 37 des statuts d'Elia System Operator, a été renouvelée pour une période de 3 ans prenant effet à la date de publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2013.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT À LA DATE DE CLOTURE

	Actions	% Actions	% Droits de vote
Publi -T ¹⁹ (actions catégorie B et C)	27.383.507	45,08	45,08
Publipart (actions catégorie A)	1.526.756	2.51	2.51
Belfius Insurance (Fédérale de Participations et d'Investissement) ²⁰ (actions catégorie B)	1.231.060	2.03	2.03
Katoen Natie Group ²¹ (actions catégorie B)	3.157.624	5.20	5.20
Interfin (actions catégorie B)	2.375.143	3,91	3,91
Other Free float (actions catégorie B)	25.076.149	41,28	41,28
Total		100	100

¹⁹ Sur base de la déclaration de transparence Publi-T – Société Fédérale de Participations et d'Investissement du 29 octobre 2014.

²⁰ Sur base de la déclaration de transparence Publi-T – Société Fédérale de Participations et d'Investissement du 29 octobre 2014.

²¹ Sur base de la déclaration de transparence Katoen Natie du 29 octobre 2014.